

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
On droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Septembre 1879.

## LES ÉVÉNEMENTS DE CABOUL.

Nous croyons devoir céder aujourd'hui la première place à la lettre suivante, qui est adressée à l'Union par son correspondant particulier de Londres. On y trouvera des renseignements intéressants sur les événements de Caboul et sur les embarras de la politique extérieure de l'Angleterre :

Quelque habitué que l'on soit à Londres, depuis quelque temps, aux nouvelles à sensation, — celles qui nous arrivent de l'Afghanistan ont causé une commotion profonde. Pour la troisième fois depuis trente-huit ans, un envoyé anglais a été massacré à Caboul. Sir Louis Cavagnari qui, en vertu des stipulations du traité de Gundamuck, avait été nommé résident anglais dans cette ville, venait de se rendre à son poste avec son secrétaire M. Jenkyns, son médecin, le docteur Kelly, et une escorte de 76 hommes du corps des guides (26 à cheval et 50 à pied), commandés par le lieutenant Hamilton. Soudain quelques régiments afghans, dont deux levés à Hérat, se soulèvent, réclamant les arriérés de leur solde. La population de la ville, naturellement portée au fanatisme, excitée d'ailleurs par les mollahs à la faveur du Ramadan, se sont joints aux révoltés. La rage de ces forcenés se tourne naturellement contre les étrangers, contre les Anglais, qui sont les objets d'une haine héréditaire de la part des Cabouliens.

En vain l'émir tenta-t-il de faire rentrer les insurgés dans le devoir, son autorité est méconnue, les officiers envoyés par lui sont accueillis à coups de pierres. Cependant Cavagnari, à la tête du personnel de sa mission, oppose une résistance acharnée aux assaillants. Ces soixante-dix hommes, armés de carabines à tir rapide, dirigent contre leurs ennemis un feu meurtrier qui les tient en respect. Alors ceux-ci exaspérés mettent le feu à la résidence, et les assiégés, obligés de fuir devant l'incendie, sont massacrés jusqu'au dernier.

Pierre-Louis-Napoléon Cavagnari, qui vient de mourir à trente-six ans dans un coin de l'Asie, était Français d'origine. Il était né à Stenay, dans le département de la Meuse. Son père (un Corse) était officier dans l'armée française ; sa mère était Irlandaise. On dit qu'il fut tenu sur les fonts de baptême par l'empereur Napoléon III. Emmené de bonne heure en Angleterre par sa mère, il fut élevé dans ce pays et reçut son éducation dans la fameuse école de la Cité de Londres, fondée par le roi Edouard VI. Arrivé à l'âge de vingt et un ans, il se fit naturaliser Anglais et prit du service dans l'armée de l'Inde.

Après de brillants examens, il fut placé dans le corps d'état-major du Bengale et employé, comme la plupart des officiers de cette troupe d'élite, dans des missions tantôt militaires, tantôt civiles. Appelé à servir dans les districts montagneux qui confinent à la frontière d'Afghanistan, il se fit remarquer par son intelligence et son intrépidité au milieu de ces populations turbulentes dont il étudia les mœurs aussi bien que la langue. Quand la guerre éclata contre l'Afghanistan, sa connaissance des hommes et des lieux lui permit de rendre de grands services à l'armée expéditionnaire et le désigna, une fois la paix conclue, pour les fonctions délicates de résident anglais auprès de l'é-

mir. Il avait été récompensé de sa brillante conduite par la croix de commandeur de l'Etoile de l'Inde, ce qui lui permettait de faire précéder son prénom du titre de *sir* et conférait à sa femme le rang de *lady*.

Il avait épousé, il y a trois ans à peine, une jeune personne fort distinguée et d'une rare beauté. La reine Victoria, dont le cœur prend part à toutes les grandes infortunes, a envoyé à lady Cavagnari de touchantes condoléances, avec l'expression de sa reconnaissance royale pour les services de l'infortuné major.

Jusqu'à présent, l'émir Yakoub-Khan n'est soupçonné d'aucune complicité dans le massacre de la mission anglaise, et le gouvernement veut toujours voir en lui un allié loyal, mais dont la faiblesse peut devenir une source de maux incalculables. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut occuper Caboul sans coup férir. Fort heureusement le général Stewart n'a pas encore évacué Candahar : il réunit sa division avec toute la célérité possible et va la lancer sur la capitale de l'Afghanistan, en même temps que le général Roberts, débouchant par le défilé de Shaturgadan, marche dans la même direction. Si tous les hommes politiques sont unanimes pour reconnaître la nécessité d'occuper Caboul, les avis ne sont pas partagés non plus quant à l'inopportunité qu'il y aurait à annexer l'Afghanistan aux possessions anglaises déjà trop considérables.

Voici donc ce que l'on propose : Caboul, qui contient une population turbulente, séditieuse, ressemblant en un mot à celle d'une autre ville que je ne veux pas nommer, — serait privée à la fois de ses fortifications et de son titre de capitale. Et l'émir, — suivant en cela l'exemple de plus d'un de ses prédécesseurs, — irait résider à Candahar, où il se trouverait sous la protection immédiate de l'Angleterre. Yakoub-Khan possède cet avantage qu'il n'y a pas de Chambres afghanes pour voter le retour à Caboul.

Je n'ai pas besoin de dire que, dans l'état actuel des partis politiques en Angleterre, les événements qui viennent de se passer dans l'Afghanistan ont porté un rude coup au ministère. Un homme politique me disait hier que les résultats se chiffraient par la perte d'une trentaine de sièges pour les conservateurs.

Le gouvernement a bien d'autres soucis encore. D'abord ses relations avec l'empire des Birmans sont loin d'être satisfaisantes. Le résident anglais à Mandalay, le colonel Browne, a dû être rappelé. Le souverain de la Birmanie, Theeban, est un despote ivre de vin et de sang, qui a fait le vide autour du trône par le massacre de tous les membres de sa famille. Il convoite une province qui sépare son empire de la Birmanie anglaise et qui, en vertu des traités, doit rester neutre. On dit même qu'il se prépare à l'occuper ; c'est cette circonstance qui a motivé le rappel du colonel Browne.

Ce qui encourage l'insolence de Theeban, c'est qu'il n'ignore pas que les Anglais n'en viendraient qu'à la dernière extrémité à des hostilités contre lui. Les guerres contre les Birmans ont été si coûteuses pour les Anglais, si difficiles à mener à bonne fin à cause de la ténacité que ce peuple, supérieur aux autres Asiatiques, déploie sur le champ de bataille, que le gouvernement britannique ne risquerait qu'à son corps défendant une nouvelle expédition dans ces parages. Pourtant il faudra bien peut-être en venir là, et les Birmans sont assurés, le cas échéant,

de trouver des alliés dans M. Gladstone et dans le parti libéral.

Signalons encore un point noir à l'horizon politique, et moins loin des côtes d'Angleterre. Quand les tribuns, à Rome, voulaient soulever une agitation populaire, ils proposaient une loi agraire. Le moyen ne manquait jamais son effet. M. Parnell et les autres chefs du parti autonomiste irlandais se sont souvenus de cette leçon et la mettent en pratique. Ils parcourent l'Irlande, conseillant aux fermiers de demander des réductions de loyer, et, en cas de refus de la part des propriétaires, de se coaliser pour refuser à leur tour de payer leurs redevances. Dans un grand meeting qui a eu lieu à Limerick, des menaces de mort ont été proférées contre les propriétaires ; et dans un banquet qui a suivi le meeting, le toast porté à la santé de la reine a été accueilli par des sifflets. Il y a là une situation grave.

## COMMENCEMENT DU PARTAGE DE LA TURQUIE.

## La question grecque et les puissances.

Le but de l'entrevue du comte Andrassy et du prince de Bismark a été ignoré et l'est encore.

C'est donc une révélation grave que nous allons faire.

Il nous arrive de Constantinople les renseignements les plus précis.

Dans les hautes sphères, on est triste et vivement préoccupé.

Il en est de même en Russie.

La polémique des journaux russes contre les Allemands et *vice versa* est le résultat des inquiétudes qu'inspire à Saint-Petersbourg la conduite de l'Allemagne, qui veut jeter l'Autriche au travers de l'ambition russe en Orient.

Le comte Andrassy est allé demander au prince de Bismark de le soutenir dans ses prétentions de porter les frontières de l'Autriche jusques et y compris Salonique.

M. de Bismark a consenti : Salonique va donc être perdue pour la Turquie ; c'est le commencement partiel de cet empire qui, commencé à Berlin en faveur des Grecs, se poursuit à Gastein en faveur des Autrichiens.

L'Italie veut sa part du gâteau, et, effrayée des vues de l'Autriche, réclame une compensation du côté du Tyrol, compensation que M. de Bismark refuse de lui accorder.

Les conséquences de l'entrevue de Gastein sont très-graves : car le jour où Salonique appartiendra à l'Autriche, cette dernière voudra marcher toujours en avant, et l'Europe se trouvera alors pressée entre deux puissances formidables, l'Allemagne et l'Autriche, celle-ci aussi grande sinon plus grande que la première.

La question grecque ne préoccupe à Constantinople que le gros public ; quant au cabinet, il connaît d'avance la solution à donner et il est prêt à tout accorder à la Grèce, c'est-à-dire tout ce que les protecteurs de la Grèce, M. Waddington en tête, ont promis dans le treizième protocole du traité de Berlin avec une partie de Janina.

Mais il faut que l'Europe garantisse la Turquie contre un soulèvement en Albanie ; or, pour ce faire, il faudrait une occupation de l'Europe. Mais quelle puissance se décidera à y envoyer des soldats ?

L'Italie acceptera peut-être, mais l'Autriche, mais la Russie, mais la France ne le voudront pas.

Au milieu de toutes ces grandes questions, prêtes toutes à éclater, que fait la France ? Rien, parce qu'elle ne peut rien

faire ; rien, parce que toute cette grande influence française en Orient est perdue, et à jamais perdue. (Tablettes.)

## Chronique générale.

## LE RETOUR DES AMNISTIÉS.

Les relations les plus romanesques au sujet du retour des soldats de la Commune continuent à s'étaler dans les colonnes de la presse radicale qui finira par devenir ridicule pour avoir trop voulu forcer la note en faveur de ses saints. Les faits sont beaucoup plus prosaïques. En voici quelques-uns comme exemples :

Nous lisons dans une correspondance de Port-Vendres adressée au *Messenger du Midi* :

« Un incident très-significatif, qui est passé presque inaperçu au milieu de la foule, peut faire comprendre quel levain de rancune et de colère s'est amassé dans le cœur de ceux qui viennent de passer dans l'exil huit années de souffrance contre ceux qui les ont abandonnés après leur avoir mis les armes à la main, et qui sont devenus les heureux et les jouisseurs du jour.

« Voici le fait : M. Ollivier Pain, secrétaire de Rochefort, avisant un homme jeune, à figure intelligente, les cheveux blonds rejetés en arrière, qu'il avait connu à Nouméa, s'avança vers lui en lui tendant la main ; mais celui-ci se contenta de lui jeter un regard irrité et méprisant, et lui tourna le dos.

« Autre incident : Trois chefs d'ateliers de Perpignan, honnêtes et rudes travailleurs, mais d'un républicanisme outré, avaient invité à dîner trois amnistiés.

« En se plaçant à table, un de ces derniers, remarquant qu'un tableau placé vis-à-vis de lui se trouvait retourné contre la muraille, émit l'opinion que c'était probablement une attention du maître d'hôtel qui avait voulu sans doute dérober à leurs regards un portrait dont la vue pourrait ne leur être pas agréable, et lui, comme par la curiosité, il se préparait à retourner le tableau : « Laissez, lui dit un de ceux qui l'avaient invité, c'est moi qui ai eu cette idée : c'est le portrait de Gambetta ; je voulais le faire disparaître, mais je n'ai pas pu détacher la corde qui le retient au mur et me suis contenté de le retourner. »

« Alors les trois amnistiés se levèrent vivement et vinrent tour à tour lui serrer la main en le remerciant.

« Ce trait n'est-il pas significatif et ne donnerait-il pas à réfléchir à nos gouvernants, qui laissent rentrer en France des hommes au cœur ulcéré, dont la devise est celle-ci :

« L'opportunisme, voilà l'ennemi ! »

L'incident de Port-Saïd est ainsi raconté et expliqué par un déporté au reporter du *Gaulois* :

« La consigne était de ne laisser rien acheter du dehors. Le déporté Fébret voulut néanmoins faire monter du raisin. Un matelot l'en empêcha, et, en le maintenant, fit tomber son panier à l'eau. Fébret tomba sur lui à coups de poing, et, abusant de sa force, le maltraita gravement ; mis aux fers, il se révolta encore, et c'est alors que le commandant du bord, M. Combaggio, lui appliqua une « vigoureuse claque. »

« Notre consul dut intervenir, et le citoyen Humbert insista pour faire punir l'officier. Il ne céda que pour ne pas trop retarder le départ, et ce n'est qu'à Port-Vendres que l'affaire fut étouffée. »

Ce récit, fait par une partie intéressée, suffit à faire comprendre de quelle nature doivent être les faits consignés dans le rapport officiel du bord.

Enfin, une lettre adressée au *Paris-Journal* par un de ses rédacteurs qui a visité la *Picardie* se termine ainsi :

« Les passagers difficiles se plaignent amèrement du régime atroce qu'on leur aurait, disent-ils, fait subir. N'ont-ils pas, à ce qu'on m'apprend, adressé à je ne sais quel journal de Paris une protestation virulente où ils prétendent avoir été privés d'eau pendant vingt-cinq jours, de vin plus longtemps encore !

« J'ai beaucoup causé, à ce sujet, avec les médecins de l'armée — deux médecins de première classe, un de seconde — embarqués sur la *Picardie*. Ces hommes dévoués, qui n'ont cessé, pendant cette longue traversée, de prodiguer leurs soins à ces 4 à 500 passagers plus ou moins intéressants, n'en ont pas reçu — sauf deux ou trois exceptions — le plus banal des remerciements.

« Bien mieux. Une femme a accouché à bord. Ils l'ont aidée, soignée avec attention pendant vingt-cinq jours; les compagnons de l'accouchée n'ont-ils pas prétendu qu'on avait fait monter la malheureuse sur le pont dès le lendemain de ses couches au risque de la tuer, assurant-ils, tandis qu'elle est restée au lit, à l'infirmerie, entourée de soins continus, bien au-delà du temps ordinaire de ces sortes de maladies !

« Aussi, je puis vous dire que les passagers que vient de débarquer la *Picardie* n'ont laissé, soit parmi l'équipage, soit parmi les officiers du bord, que d'assez tristes souvenirs; et si l'on écoutait ces témoins dans leurs pronostics peu rassurants, la patrie n'aurait reconquis là que des enfants disposés à lui déchirer encore le sein à la première occasion. Mais c'est peut-être là toucher à la politique, et vous savez que ce n'est pas mon affaire; je me contente de vous transmettre des notes exactes sur ce que j'ai vu et entendu à Port-Vendres, en souhaitant que les prédictions dont je vous ai fait part ne se réalisent jamais. »

#### BLANQUI A BORDEAUX.

Ainsi que nous le disions hier, Blanqui s'est rendu mardi au milieu de ses électeurs. Parti de Paris lundi soir, il est arrivé le lendemain, dans l'après-midi, à Bordeaux.

Les citoyens Roche et Jourde, qui l'attendaient à la gare, l'ont accompagné dans une maison particulière aménagée tout exprès pour lui par les soins du comité électoral.

Le soir même, l'ancien réclusionnaire assistait à la réunion tenue dans l'atelier Cousin, à Bacalan, et au sujet de laquelle on a adressé la nuit même à la *Marseillaise* le télégramme que voici :

Bordeaux, 9 septembre, minuit.

Mille électeurs environ, travailleurs de Bacalan, se sont réunis ce soir dans l'atelier Cousin.

Les citoyens Larnaudie et Jourde, dans des discours remarquables, font l'histoire de la lutte électorale engagée dans la première circonscription de Bordeaux.

Maintenant, les comparses ont disparu : Achard reste seul en présence de Blanqui. Qui des deux doit s'effacer ? L'apôtre, le martyr de la démocratie, ou bien le fantôme de l'opportunisme ?

L'éligibilité du prisonnier de Clairvaux n'est plus mise en doute.

Le citoyen Bertin annonce l'arrivée de Blanqui.

Enthousiasme général. Le député invalidé de Bordeaux se présente; il monte sur l'estrade réservée aux orateurs, et, pendant un quart d'heure, les applaudissements les plus chauds, les acclamations les plus vives se font entendre.

C'est une ovation magnifique.

Le citoyen Roche relate les services rendus par Blanqui à la République.

L'assistance crie : « Vive notre député ! »

Blanqui se lève et, d'une voix ferme, en quelques paroles puissantes, remercie les citoyens de Bordeaux des efforts qu'ils ont faits et qui ont abouti à sa délivrance.

« Les sympathies dont je suis l'objet, dit-il, me payent largement de ce que j'ai pu souffrir pour la cause du droit et la défense du peuple. »

Blanqui ajoute :

« D'ailleurs, eussé-je dû souffrir encore plus longtemps, je n'aurais pas eu à me plaindre, soutenu que j'étais par l'énergie dont est toujours animé l'homme convaincu qui lutte pour la Justice. »

Une triple salve de bravos accueille ce discours.

Blanqui se retire au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

En regagnant sa demeure en voiture, il est, sur le parcours, acclamé par le peuple.

(Cette dépêche est signée : *Olivier Pain*, un Nouméen récemment de retour, et qui, on le voit, n'a pas perdu son temps pour témoigner au gouvernement sa profonde reconnaissance.

#### LES AMNISTIES DÉCORÉES.

Une question vient de se poser à la grande chancellerie, au sujet du retour des amnisties dont quelques-uns portent le ruban de la Légion-d'Honneur ou de la médaille militaire.

Pour les condamnations encourues par eux, ces individus sont régulièrement déchus de leur titre de légionnaires et ont été rayés des contrôles de la Légion-d'Honneur au moment de leur condamnation pour l'insurrection de 1871. L'amnistie ne peut leur rendre le droit de porter le ruban; le conseil de l'ordre sera appelé à statuer sur le fait, le mois prochain; mais, d'ici là, tout individu revenant de la Nouvelle-Calédonie comme amnistié et portant un ruban quelconque, peut être arrêté, sur la réquisition du préfet de police, pour port illégal de la Légion-d'Honneur.

A partir du mois de décembre prochain, les candidats à l'auditorat du conseil d'Etat devront attester qu'ils ont reçu l'enseignement dans un établissement de l'Etat, en produisant le diplôme de licencié en droit ou en lettres.

A partir de la même époque, les diplômes conférés par les facultés catholiques n'auront aucune valeur.

On s'agit beaucoup dans le parti radical pour reprendre, dès la rentrée, la proposition de loi déposée à la Chambre avant les vacances et tendant à attribuer aux communes la nomination des conseils de fabrique.

Comme nous l'avons déjà signalé, on distribue en ce moment, dans la première circonscription de Bordeaux, une sorte de placard intitulé : *La Vérité sur le citoyen A. Blanqui*, par Gustave Naquet.

M. Gustave Naquet commence par reconnaître que « le suffrage universel a le droit de choisir dans n'importe quels rangs ceux qu'il juge les plus dignes de défendre les intérêts du peuple »; mais, d'autre part, la Chambre possède celui d'invalider l'élu du suffrage universel. « Dans ce cas (en cas d'invalidation), dit-il, il ne sied pas à un groupe d'électeurs de se placer au-dessus du verdict de la représentation nationale. »

Reprenant en sous-ordre les accusations du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, il reproche à Blanqui d'avoir trahi ses frères en 1839. Il l'accuse aussi d'avoir mis des bâtons dans les roues de la République de 1848, et conclut en disant que l'ancien prisonnier de Clairvaux « a été et est resté l'ennemi acharné de tous les républicains » dont les opportunistes « honorent le plus la mémoire, les services et les dévouements ».

En conséquence, tous les électeurs qui voteront pour Blanqui seront, au dire du justicier Naquet, « de mauvais citoyens. »

Nous n'avons pas à prendre parti dans cette querelle républicaine. Laissons les radicaux laver leur linge sale en famille, nous exprimerons simplement la prévision que « les mauvais citoyens » seront assez nombreux pour infliger au protégé du citoyen Gustave Naquet la « pile atroce » que lui annonçait avant-hier la *Marseillaise*.

Ils ont vraiment l'espoir facile !

La presse ministérielle considère comme d'un excellent augure pour la candidature de M. Achard ce fait : qu'elle a été adoptée dans une réunion de 4,200 électeurs.

Si nous en croyons certains renseignements, il faudrait attribuer la remise aux calendes grecques de la distribution des drapeaux au désir qu'ont les républicains de faire prêter serment à l'armée.

Mais, pour procéder à cet exercice, une loi est nécessaire, il faut attendre non-seulement la rentrée des Chambres, mais encore le vote de la loi; et alors.....

On s'égaye fort à Marseille du costume invraisemblable des vendeurs de certaines feuilles radicales. C'est ainsi qu'on rencontre en pleine Cannebière un individu déguisé en franc-tireur, avec ceinture rouge, pantalon dans les guêtres, et revolver de cavalerie à côté d'une cartouche énorme.

L'exhibition de ce matamore, qui sollicite les passants en criant d'une voix enrouée des journaux écarlates, est quelque chose d'extrêmement comique.

La *Gazette de France* énumère ainsi les mésaventures de M. Jules Ferry :

On lit dans l'*Union nationale*, journal de Montpellier :

« Nous apprenons que notre ami, M. Fernand Anduze, vient de représenter brillamment la Société de tir de l'Hérault au concours international de tir des Hautes-Pyrénées, et a remporté les deux seuls premiers prix, savoir :

« Tir à 250 mètres : premier prix, 400 bouteilles de champagne, valeur 800 fr.

« Tir à 450 mètres : premier prix, biscuit de Sèvres, valeur 600 fr. »

Ce dernier prix avait été offert par le citoyen Jules Ferry, et vraiment nous plaignons fort ce pauvre ministre.

Rien ne lui réussit, et nous comprenons qu'il veuille supprimer les concours.

A l'Ecole polytechnique, le candidat reçu avec le n° 4 est le jeune Leclère, élève des Jésuites.

A l'Ecole normale, le candidat reçu avec le n° 4 est le jeune Doumic, le lauréat qui criait récemment : « Vive le Roi ! » à la Sorbonne.

Aux examens pour l'obtention des bourses dans les écoles municipales, les candidats qui obtiennent les premiers numéros sont des élèves des Frères.

Au Sénat, l'orateur républicain classé au premier rang est M. Jules Simon, l'adversaire déclaré de son article 7.

A l'Exposition universelle, les trois œuvres qui ont obtenu le plus grand succès sont la cristallerie de Baccarat, dirigée par un monarchiste, M. Michaud; le tombeau de Lamoricière, et la bibliothèque du Vatican, des œuvres ayant une destination cléricalle.

Il y a là vraiment de quoi désoler M. Ferry, et il est temps, on le comprend, qu'un tel état de choses prenne fin.

L'audace de ces royalistes et de ces cléricaux peut-elle, en effet être tolérée ? On les admet à concourir, et les voilà qui s'avisent de remporter les premiers prix.

Les agents de la République athénienne ne se distinguent pas plus par leur esprit que par la politesse de leurs manières. Ils pratiquent la République aimable avec la grossièreté d'un sans-culotte, et ne semblent pas se douter qu'il existe des règles de convenance que personne ne doit être censé ignorer.

M. Hervieux, sous-préfet d'Avallon, vient de donner un bel exemple de cette façon de procéder particulière aux fonctionnaires de M. Lepère; mais la leçon ne s'est pas fait attendre.

Ce sous-préfet s'était permis d'envoyer à un curé de son arrondissement l'ordre suivant :

Je prie M. le curé de se rendre immédiatement dans mon cabinet.

HERVIEUX.

M. Hervieux s'était sans doute cru, par une étrange hallucination, à la tête du diocèse de Sens.

Immédiatement le citoyen Hervieux recevait non une visite, mais un billet ainsi conçu et dont nous empruntons le texte à la *Bourgoigne* :

« Monsieur le sous-préfet, je reçois aujourd'hui une lettre qui porte votre signature, mais qui est évidemment l'œuvre d'un faussaire. »

« Je vous sais trop homme du monde pour vous soupçonner d'avoir pris vis-à-vis de moi, qui ne suis pas votre subordonné, le ton d'un régent de huitième parlant à un écolier; et vous êtes d'ailleurs trop intelligent pour ignorer que nous n'obéissons qu'à nos supérieurs, et que, de supérieurs, nous n'en connaissons pas dans les sous-préfectures. »

« Je vous envoie sous ce pli la lettre en question, afin que vous puissiez, s'il est possible, découvrir le mystificateur qui a voulu se jouer de vous et de moi. De vous, monsieur le sous-préfet, en vous prêtant le langage d'un homme mal élevé, et de moi en osant me convier à une démarche qui m'eût couvert de ridicule. »

« En attendant que le coupable soit connu, je vous prie, Monsieur le sous-préfet, d'agréer mes plus respectueux hommages. »

Ce fonctionnaire a-t-il compris cette spirituelle leçon ? Nous n'oserions pas l'affirmer.

#### Etranger.

On écrit de Varsovie :

« On est toujours sous le coup du projet que nourrit depuis longtemps, à ce qu'on prétend, le prince de Bismark, d'incorporer une partie du royaume de Pologne à l'empire d'Allemagne, afin d'avoir la Vistule comme frontière. Mais l'opinion du pays est à ce point hostile à la pensée de passer sous la domination des Allemands, qu'on peut avec certitude affirmer qu'en cas de guerre entre la Russie et l'Allemagne, la Pologne se rangerait sous l'étendard russe. Entre les Allemands et les Polonais, il n'existe aucun lien sympathique. »

« On n'a jamais considéré ici l'Allemagne comme une amie de la Pologne. On sait les Allemands hostiles à toute la race slave. Quoique les Polonais soient loin de professer des tendances slavophiles, ils n'ont jamais cessé de considérer leurs différends avec la Russie comme une affaire de caractère purement domestique qu'il faudrait oublier le jour où l'Allemagne entrerait en lutte avec la Russie. »

#### INONDATIONS A SAINT-PETERSBOURG.

La journée du 5 septembre (24 août pour les Russes) restera comme date mémorable dans les annales de Saint-Petersbourg.

Depuis la veille au soir, une violente tempête s'était déchaînée; le vent a soufflé avec force pendant plus de vingt-quatre heures; la pluie tombait par intervalles.

Au matin, depuis onze heures, le canon de la forteresse de Pierre et Paul s'est fait entendre fréquemment pour annoncer aux habitants que l'eau montait dans la Néva et les canaux. A deux heures de l'après-midi, le quartier de la Galernaia était déjà inondé; sur les quais de la grande Néva et dans les rues adjacentes, l'eau atteignait la hauteur d'un quart d'archine (30 centimètres). Elle continuait à s'élever sans interruption jusqu'à cinq heures et demie de l'après-midi.

La population des quartiers riverains affolée s'empressait de sauver son mobilier, mais les propriétaires des boutiques situées dans les sous-sols ont subi des pertes très-considérables, parce que l'eau du fleuve, poussée par de violentes rafales, montait avec une rapidité extrême.

Le faubourg de Pétersbourgskaja Storona et le quartier Volomna ont le plus souffert; le parc d'Alexandre, situé près de la forteresse, se trouvait transformé en une île avec laquelle toute communication était devenue impossible par suite de l'état du fleuve.

Ce que l'eau avait laissé intact, le vent l'a détruit, car on ne saurait se faire une idée de la quantité de toits enlevés, d'arbres déracinés, de cheminées abattues pendant la journée. Vers sept heures du soir, le vent s'est calmé, et l'eau a commencé à baisser, mais à huit heures et demie elle était encore à six mètres au-dessus de son niveau ordinaire.

#### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de fixer la situation, quant aux grades à conférer aux engagés conditionnels convoqués comme réservistes.

Voici les dispositions de la circulaire ministérielle :

« 1<sup>o</sup> Le grade de sergent ou de maréchal-des-logis sera conféré, dès leur arrivée au corps, à tous les hommes engagés conditionnels, qui, ayant la note *très-bien* à l'expiration de leur année de service, se trouveront, à ce titre, admis à concourir pour un emploi de sous-lieutenant de réserve et n'ont

pas, pour un motif quelconque, étranger toutefois à toute considération et honorabilité personnelles, été mis en possession de cet emploi, ou même n'ont pas pris part au concours;

2° La même mesure sera prise, au lieu de la période d'instruction, à l'égard des caporaux ou brigadiers qui auront fait preuve d'aptitude et seront jugés capables de bien remplir les grades de sous-officiers;

3° Enfin, on nommera caporaux ou brigadiers, à la même époque, les engagés conditionnels qui, ayant obtenu à leur examen de fin d'année la note *bien*, ou la note moyenne équivalente, auront été jugés aptes à remplir des emplois.

Le ministre termine en insistant pour que les nominations à faire dans les deux dernières catégories d'engagés conditionnels ne soient effectuées qu'en faveur de sujets dont l'aptitude a bien été constatée.

La répartition des élèves de la promotion sortant de l'École de Saint-Cyr, cette année, est la suivante :

Infanterie, 230 sous-lieutenants; cavalerie, 80; infanterie de marine, 30, dont 18 ayant demandé spécialement cette arme.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Une petite crue s'est produite dans la Loire; elle est montée à Digoin, le 8 septembre à midi, à 0<sup>m</sup> 30; le 9, à midi, à 0<sup>m</sup> 55, et a atteint le maximum de 4 mètres, le 10, à 6 heures du matin.

### ANGERS.

Les réservistes du 9<sup>e</sup> corps d'armée étaient convoqués pour le 11 septembre. Hier matin, les abords des casernes de l'Académie et de la Visitation présentaient un aspect beaucoup plus animé qu'à l'ordinaire. Une foule de réservistes à l'air plus ou moins ennuagé attendaient qu'on leur ouvrît les portes. A onze heures, à la caserne de la Visitation, le classement par bataillons et par compagnies eut lieu, puis les hommes furent dirigés vers leurs quartiers respectifs.

Nous ne mettons nullement en doute le patriotisme des réservistes, dit l'*Etoile*, mais nous sommes sûr d'interpréter leur pensée en disant que, lorsqu'ils auront achevé leur tâche, ils s'estimeront beaucoup plus heureux qu'en la commençant.

M. Gavouyère, doyen de la Faculté libre de droit d'Angers, vient d'adresser à M. le Président de la République un mémoire sur l'inique décret du 14 août 1879, qui exclut les étudiants des Facultés libres du concours pour la nomination d'auditeur de 2<sup>e</sup> classe au conseil d'Etat.

Le neuvième pèlerinage du diocèse d'Angers, composé de 4,100 pèlerins, est arrivé mardi soir à Lourdes. La messe de la communion générale a été célébrée dans la basilique. A vêpres, le sermon a été prêché par M<sup>r</sup> Sauvé, recteur de l'Université catholique d'Angers et président du pèlerinage. La procession à la grotte a eu lieu après les offices; elle était splendide et a été suivie d'acclamations enthousiastes pour l'Eglise, le Pape, la France, M<sup>r</sup> Freppel et l'Université catholique. (Union.)

L'année 1880, qui sera bissextile, verra se produire un fait qui n'arrive que trois fois en cent ans. Le mois de février aura cinq dimanches.

Ce cas ne se renouvellera plus avant 1920. Il se reproduira en 1948 et en 1976.

Candes. — Mercredi matin, vers sept heures, le nommé Thomas Paré, cultivateur au Breuil, commune de Couziers, se présentait à la gendarmerie de Candes et faisait la déclaration suivante :

« Cette nuit, vers minuit, ayant entendu du bruit dans ma cour, je sautai hors du lit et, un fusil à la main, j'ouvris ma porte. J'aperçus un individu qui paraissait avoir entrepris de démolir la rampe de mon escalier. Trois fois je le sommai de se retirer, et, comme il n'en faisait rien, je lui tirai un coup de fusil. Cet homme tomba, et au même instant apparurent trois individus qui le relevèrent et l'emportèrent dans une voiture. Ces mêmes individus m'ont soustrait quatre charretées de bois

qu'ils ont pris dans ma cour. Je connais deux d'entre eux, ce sont F... père et fils. Les autres me sont inconnus. »

Après avoir entendu ce récit, le brigadier se mit à la recherche des personnes signalées par Paré. En même temps deux gendarmes explorèrent la route de Fontevraull, tandis que deux autres s'en allaient sur celle de Saint-Germain, dans le but de découvrir les charretées de bois volées pendant la nuit.

On ne trouva absolument rien, et deux des individus signalés par Paré établirent un alibi aussi clair que la lumière du jour.

D'un autre côté, le brigadier s'étant rendu au domicile du plaignant, constata qu'il n'existait chez cet homme aucune trace du vol qu'il avait dénoncé.

En présence de ces résultats, Paré, pressé de questions, dut avouer que le récit qu'il avait fait était complètement imaginaire. Il déclara qu'il avait agi sous l'influence de l'ivresse.

Ce factieux personnage a été conduit à Chinon, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République. (Journal d'Indre-et-Loire.)

### CHOLET.

Le sieur Laleu, afficheur et crieur public à Cholet, procédait à une vente, lundi dernier.

Au nombre des objets à vendre se trouvait un cheval fringant; quand le tour de l'animal fut venu, le crieur public voulut le prendre et le montrer aux acheteurs; mais le coursier lança à Laleu deux vigoureux coups de pieds qui lui abîmèrent les dents et la mâchoire.

### LE NOUVEAU SOUS-PRÉFET DE CHOLET.

On lit dans l'*Indépendance bretonne* :

« M. le ministre de l'intérieur débarrasse notre département de M. Brunet, secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, qui est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire). »

« Nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte d'être démenti, même par les républicains, que M. Brunet ne laissera pas un seul regret à Saint-Brieuc. C'est assez dire que son départ est salué par tous avec une véritable satisfaction. »

« Mais, par exemple, nous ne pouvons nous empêcher de plaindre de tout cœur les habitants de l'arrondissement de Cholet. »

« Qu'ils se consolent toutefois! Ce n'est certes pas M. Brunet qui attirera beaucoup de partisans à la République, pas plus qu'il ne contribuera à relever le prestige de celle-ci. »

### POITIERS.

Mignon justifie de plus en plus son nom; il se montre plein de déférence pour ses gardiens et accepte avec empressement toute la nourriture qu'on lui donne.

On espère que dans quelques jours il pourra manger comme à son habitude.

Allons, tant mieux!

### LA CHASSE.

Dimanche dernier, jour de l'ouverture de la chasse dans le département d'Indre-et-Loire, un chasseur a envoyé quelques grains de plomb dans la main d'une femme de Fondettes. Très-légerement atteinte, la victime a été largement indemnisée.

A la Membrolle, commune de Mettray, un même accident a eu lieu. Le sieur Guespin (Jacques) a logé maladroitement trois à quatre grains de plomb dans la figure d'une femme qui était dans un champ. L'auteur de l'accident a envoyé immédiatement chercher un médecin qui a constaté que les blessures étaient sans gravité.

## Faits divers.

Le scandale de Meudon. — Un ouvrier terrassier, nommé Pierre Ricord, âgé de 49 ans, avait assisté vendredi dernier à un banquet offert aux communalards de retour de la Nouvelle-Calédonie, et avait bu outre mesure.

La fréquentation des frères et amis lui avait monté la tête, et l'autre matin, comme il venait de commencer à travailler dans les chantiers du camp de Meudon, il se mit à crier : « Vive la Commune ! ». Puis, apercevant le sous-lieutenant Poymiro, du 65<sup>e</sup> de ligne, commandant le détachement du camp de Meudon, il se précipita sur lui, la pioche

sur l'épaule, et interpella l'officier en ces termes :

— A bas les officiers! c'est un tas de lâches qui donnent la description et le plan des nouveaux forts de Paris aux étrangers et surtout aux Prussiens.

Et, comme le sous-lieutenant lui ordonnait de se faire, il ajouta :

— Il n'en faut plus, des officiers comme vous. Notre tour de commander arrive, on va rien vous balayer!

Ce scandale se passait à côté du factionnaire placé à l'entrée du camp. L'officier donna l'ordre au factionnaire d'arrêter ce joli monsieur.

— Personne ne m'arrêtera ni ne m'empêchera d'aller te casser la g...! dit l'ivrogne en brandissant sa pioche et en se précipitant sur l'officier.

Deux soldats s'élançèrent heureusement sur Ricord et firent dévier la pioche, qui aurait, en retombant, infailliblement brisé le crâne de l'officier. Un des soldats reçut la pointe de la pioche sur le pied droit et fut assez grièvement blessé.

Le maréchal-des-logis de gendarmerie Goyer, qui arrivait en ce moment, se jeta sur cet individu et chercha à le maintenir. Il fut renversé, et il fallut cinq soldats pour serendre maître du forcené.

Après enquête, cette fine fleur du communisme a été envoyée au parquet de Versailles.

\* \*

Le Conservateur de Saône-et-Loire nous apprend que le phylloxera vient d'être signalé sur plusieurs points du territoire de Lugny.

A Cruzille, on a constaté que des ceps sont complètement desséchés.

Lugny est un chef-lieu de canton, à 24 kilomètres de Mâcon; Cruzille est une des principales communes du canton de Lugny.

\* \*

La troisième session des assises du département de la Haute-Loire, qui devait s'ouvrir au Puy, n'a pas eu lieu, aucune affaire ne se trouvant inscrite au rôle.

\* \*

Les mendians millionnaires. — Un individu qui mendiait depuis quelques jours aux environs de l'Opéra a été trouvé porteur de 3,000 francs en or et en billets de banque.

On a trouvé que c'était un peu fort comme recette quotidienne, et il a été envoyé au Dépôt.

Pourtant ce n'était qu'un pauvre diable, en comparaison des membres d'une société de mendians qu'on vient de découvrir en Autriche : cette société s'est constituée en compagnie anonyme de mendicité, au capital de plusieurs millions.

Les chefs de cette bande, qui compte cinquante membres, forment un triumvirat sous la raison sociale Levenstein, Bachmann et Hase.

Voici comment ces messieurs opèrent :

Le siège de la société possède tout un arsenal de faux cachets, faux timbres, sceaux habilement imités, archives contenant une riche collection de faux passeports, de certificats fictifs, lettres de recommandation émanées de hauts personnages, etc.

A cela est joint comme base d'action principale un grand tableau, où figurent les noms de toutes les personnes qui ont pris part aux souscriptions de bienfaisance des dix dernières années.

A l'aide d'imprimés ingénieux, chargés de timbres justificatifs, les directeurs de la compagnie établissent fictivement la construction d'un orphelinat, la réparation d'une synagogue, le relèvement des ruines d'une localité incendiée, etc.

Munis de ces pièces, les agents sont envoyés dans toutes les directions. Comme, pour la plupart, ce sont d'anciens voyageurs de commerce, rompus à toutes les finesses du plus difficile des métiers, ils réussissent dans la généralité des cas. Les fonds sont versés à la caisse sociale, où il est reconnu aux intermédiaires, outre leur part afférente comme sociétaires, 30 0/0 sur les sommes recueillies par leur entremise.

Deux escrocs galiciens, qui font partie de la bande et que la police de Vienne a arrêtés ces jours-ci, ont, au cours de leurs interrogatoires, fait des révélations qui ont amené la découverte du pot aux roses.

\* \*

Herculanum et Pompéi. — Le monde scientifique apprend avec plaisir que, le 25 de ce mois, sera célébré, à Pompéi, le 18<sup>e</sup> anniversaire séculaire de la destruction des villes de la Campanie, ensevelies par le Vésuve, l'an 79 de notre ère. A cette occasion, des fêtes seront données, et les savants étran-

gers sont invités à y assister. On visitera les parties déblayées les plus remarquables; de nouvelles fouilles seront pratiquées afin de remettre au jour des objets ayant appartenu à une génération disparue depuis dix-huit cents ans.

La manière dont la catastrophe s'est produite a singulièrement favorisé la conservation des objets et des ustensiles.

Ce n'est pas sous la lave du volcan que les villes ont disparu, car alors on n'en eût retrouvé que les vestiges; ces cités ont subi l'effet de deux phénomènes successifs : le premier a été une pluie de cendres brûlantes, qui a asphyxié les habitants, et le second a consisté en une éruption de boue volcanique, qui a enfoui peu à peu les deux villes, sous une couche de quelques mètres d'épaisseur.

Il s'ensuit qu'en fouillant, on retrouve à peu près tout dans l'état qui existait avant le désastre.

Des objets très-fragiles ont pu être extraits intacts; et les substances détruites par le temps, tels que les aliments, etc., ont laissé leur empreinte dans la boue qui a fini par se durcir.

Les corps des personnes et des animaux ont donné de véritables moulages.

Les ouvriers employés aux fouilles trouvent souvent des excavations qui, une fois remplies de plâtre liquide, donnent la figure, la position des personnes, au moment où elles ont été surprises par la pluie de cendres.

### LE JOHANNISBERG.

Il est certains grands vins dont le nom retentit comme une fanfare et dont le véritable connaisseur ne parle qu'avec respect.

La légende bourguignonne raconte qu'un jour, dans une étape, un régiment rencontra sur sa route un des clos les plus renommés de la Côte-d'Or. Le chef fit porter les armes à ses soldats en passant devant ce clos vénérable, un des plus glorieux représentants de nos bons vins de France.

Dans cette catégorie on doit placer, à la section étrangère, le fameux Johannisberg, l'honneur des vieux coteaux du Rhin.

Ce sont les moines qui ont planté les premières vignes du Johannisberg, dont le château appartient, de temps immémorial, à la famille de Metternich.

D'après d'anciennes chroniques, Ruthard, archevêque de Mayence, fonda en l'an 1009, sur la colline de Johannisberg, un prieuré, converti vingt ans plus tard en un monastère, sécularisé en 1567, après avoir été incendié en 1522.

Dans la guerre de Trente ans, les Suédois détruisirent les débris que les flammes avaient laissés debout.

En 1716, l'abbé de Fulda, s'étant rendu acquéreur de la colline, y rebâtit, non plus un couvent, mais un château, et y fit replanter la vigne en 1722.

On y récolta bientôt un vin excellent, et l'on ne pouvait y vendanger que sur un ordre écrit de la main de l'abbé.

Une année, soit maladie, soit oubli, l'ordre n'arriva que lorsque les raisins étaient déjà moisis pourris. On n'en vendangea pas moins, et le vin s'en trouva meilleur.

Depuis lors, la vendange s'est toujours faite au Johannisberg quinze jours plus tard que partout ailleurs.

Les meilleurs crus sont ceux qui avoisinent le château. On appelle le vin qu'il produisent *Schloss-Johannisberg*.

La propriété a une étendue d'environ 63 arpents. Année commune, elle rapporte de 75 à 80,000 florins.

Les vins du Rhin proprement dits sont ceux que l'on récolte sur les magnifiques coteaux des deux rives du fleuve. Bien que la vigne ne trouve pas là un climat qui lui soit bien favorable au point de vue de la chaleur solaire, elle y produit des vins renommés, grâce au rare discernement avec lequel on a su choisir des cépages.

Ces vins ne deviennent potables qu'après un long séjour dans le bois et dans de bonnes caves, où ils perdent insensiblement leur rudesse native pour développer toutes leurs qualités.

Ils se conservent de cinquante ans à un siècle, et ne font que s'améliorer par l'âge et le séjour en bouteilles.

Le commerce des vins du Rhin est loin d'être aujourd'hui ce qu'il était au dix-septième et au dix-huitième siècle. La facilité des transports permet actuellement aux gens du Nord de s'approvisionner des vins du Midi, dont le prix est moins élevé.

D'ailleurs, le cépage national, le fameux *ries ling*, qui a été pendant longtemps seul cultivé sur les bords du Rhin, et auquel les vins du cru devaient

leur qualité exceptionnelle et leur réputation européenne, a été remplacé par des cépages inférieurs, mais plus productifs et plus précoces. La quantité au lieu de la qualité !...

Seuls, quelques propriétaires, et parmi eux ceux du Johannisberg, ont conservé purs dans leurs enclos ces cépages célèbres, et en sont amplement récompensés par le haut prix et la renommée de leurs produits merveilleux.

Notons, en terminant, que, si toutes les bouteilles qu'on nous fait boire sous le nom de Johannisberg contenaient de ce précieux liquide, le célèbre clos du prince ne suffirait pas à le produire. Le Johannisberg authentique est vendu, dans des flacons revêtus du cachet de la famille de Metternich, au prix de 10 à 12 florins la bouteille.

### BOURSE DE PARIS

DU 11 SEPTEMBRE 1879.

Rente 3 0/0.	84
Rente 3 0/0 amortissable.	85 90
Rente 4 1/2.	113 25
Rente 5 0/0.	117 70

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castille, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, qual de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 54 matin.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —	9 45 soir.	

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 35 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué à Bressuire.

### A VENDRE

SUR LICITATION,

Le dimanche cinq octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi, à la Mairie de la commune de Genneton, par le ministère de M<sup>e</sup> CHARIER, notaire à Argenton-le-Château, commis à cet effet,

### UNE MAISON

ET PLUSIEURS

### PIÈCES DE TERRE

Situées au Bas-Genneton et au Tiffaux, commune de Genneton,

### ET DEUX PIÈCES DE TERRE

Situées commune de Passavant, canton de Vihiers,

Dépendant tant de la communauté de biens qui a existé entre Pierre Bonnin et dame Henriette Coutant, son épouse, que de la succession de cette dernière.

A la requête, poursuite et diligence de Pierre-Marie Bonnin, majeur, marchand de bois, demeurant à Rochefort, rue Bégon, n° 1, agissant comme héritier pour portion de feu dame Henriette Coutant, sa mère, décédée, épouse Bonnin; demandeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Henri-Ernest Ardouin, demeurant à Bressuire, soussigné;

Contre : 1<sup>o</sup> Pierre Bonnin, propriétaire, demeurant au Bas-Genneton, commune de Genneton; 2<sup>o</sup> demoiselle Henriette Bonnin, majeure, demeurant au Bas-Genneton, commune de Genneton; défendeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Paul Barrion, avoué, demeurant à Bressuire.

### DÉSIGNATION

#### DES BIENS A VENDRE.

#### PREMIER LOT.

Au village du Bas-Genneton, commune de Genneton.

Une maison, composée d'une chambre d'habitation à cheminée, grenier au-dessus, écurie en appentis derrière cette maison, et deux toits; à droite, une autre écurie en appentis; à gauche de cette maison, four et fournil; cour, aireaux, douve commune avec M. Emile Bergeon;

Une pièce de terre en nature de pré, autrefois en jardin; le tout d'un seul ensemble, contenant environ seize ares, formée de la réunion des numéros 72, partie 73 et 74 de la section C du plan cadastral, et confrontant du levant à un chemin, du couchant à M. Emile Bergeon, du midi encore à un chemin et du nord encore à M. Emile Bergeon.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

#### DEUXIÈME LOT.

Au village des Tiffaux, commune de Genneton.

Une pièce de terre en labour, autrefois en pré, appelée l'Ouche-de-la-Noue, contenant environ vingt-quatre ares huit centiares, de forme triangulaire, numéro 248, section C du plan cadastral, confrontant du couchant au chemin des Tiffaux à la Frault, du levant et du midi à M<sup>e</sup> Auguste Jouffrault, née Bergeon, portion de haie du bout est à M<sup>e</sup> Jouffrault, et du nord au quatrième lot ci-après, haie dudit quatrième lot,

et à M<sup>e</sup> Jouffrault, haie du présent lot.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

#### TROISIÈME LOT.

Au village des Tiffaux, commune de Genneton.

Un corps de bâtiments, comprenant une chambre d'habitation à cheminée et trois autres anciennes chambres à cheminée, servant actuellement d'écurie, cour et aireaux;

Une pièce de terre, de forme très-irrégulière, dont partie est en culture et le surplus en jardin, portant à la matrice cadastrale le nom de l'Ouche-du-Carroué, l'Ouche-du-Jardin et le Haut-Jardin;

Une autre pièce de terre en nature de jardin, de forme irrégulière, dans laquelle est un four commun;

Le tout d'un seul ensemble, contient environ soixante-onze ares soixante-quinze centiares, est porté au plan cadastral sous les numéros 202, 203 partie, 204, 207, 208, 209, 210 et 214 de la section C, et confronte à un chemin et de toutes autres parts à M<sup>e</sup> Auguste Jouffrault, née Bergeon, d'avec laquelle le présent lot est séparé par des haies, dont partie avec fossés, et qui appartient, soit à M<sup>e</sup> Jouffrault, soit au présent lot, suivant l'indication des lieux.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.

#### QUATRIÈME LOT.

Au village des Tiffaux, commune de Genneton.

Une pièce de terre en culture, appelée l'Ouche, contenant environ vingt-quatre ares sept centiares, numéro 249, section C du plan cadastral, confrontant du nord à un chemin d'exploitation, haie et fossés du présent, du midi au deuxième lot ci-dessus, haie du présent quatrième lot sans fossé, du levant à M<sup>e</sup> Auguste Jouffrault, née Bergeon, haie et fossé du présent, et du couchant au chemin des Tiffaux à la Frault.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

#### CINQUIÈME LOT.

Commune de Passavant, canton de Vihiers.

Une pièce de terre plantée en vigne, contenant quarante-quatre ares environ, située près du village de la Salle, confrontant du levant à M. Boidron, du Bourgneuf, du couchant à M. Regnard, des Roches, du nord au chemin de Passavant à Saint-Pierre-Champ, et du midi à Cornu ou son représentant.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

#### SIXIÈME LOT.

Une pièce de terre plantée en vigne, divisée en deux planches, contenant en totalité onze ares environ, située au clos de Bouillé, près du village de la Brosse, confrontant du levant au chemin du Bourgneuf à la Brosse, du couchant à M. Boidron, de Saint-Pierre-Champ, du nord à Auguste Jamin, de la Taillée, et du midi à M. Legeay, de la Coudraye.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250 fr.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement contradictoirement rendu entre les parties par le tribunal civil de première instance de Bressuire, en date du dix juin mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré.

S'adresser, pour tous renseignements,

à M<sup>e</sup> CHARIER, notaire à Argenton-le-Château, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> ARDOUIN, avoué poursuivant, à Bressuire, le trois septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

ARDOUIN,

Avoué.

Enregistré à Bressuire, le trois septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, folio trois, recto, case cinq. Reçu un franc cinquante centimes, et trente-huit centimes pour décimes. (473)

Etudes de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 14 septembre 1879, à une heure de l'après-midi,

En la Mairie de la commune d'Épieds,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux époux GAUTIER-MARCHET.

1<sup>o</sup> Le moulin et la chute d'eau de Deniau, situés sur le canal de la Dive, commune d'Épieds, à treize kilomètres de Saumur et à six kilomètres de chacune des gares de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg et de la Motte-Bourbon (réseau de l'État).

Le moulin est monté de deux paires de meules à l'anglaise avec bluteries; la hauteur de la chute est de trois mètres, et sa force motrice de cinquante chevaux.

Les fondations du moulin sont en pierre dure et en chaux hydraulique, et peuvent servir de base à une usine importante.

2<sup>o</sup> La pièce de terre de la Scierie, attenante au moulin, et d'une contenance de 4 hectares 12 ares 50 centiares.

Et 3<sup>o</sup> deux morceaux de terre, situés à Villevert, dite commune d'Épieds, d'une contenance totale de 1 hectare 22 ares.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Les plus grandes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter avant l'adjudication, soit auxdits M<sup>e</sup> SANZAY et HACAULT, notaires, soit au sieur GAUTIER, propriétaire des biens. (448)

### JARDINS

#### A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVES ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LA RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

### PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre. (117)

### A VENDRE

UN CHARJOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-modéré. S'adresser à M. BERGE. (376)

### A LOUER

### GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVES

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

### A LOUER

### GRANDE ET BELLE CAVES

Hors d'inondation.

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

### A VENDRE

D'OCCASION,

Un beau DOG-CARD de chasse, un CHARIOT et un BREACK.

VASSEUR, à Saumur.

25 Voitures au choix.

### A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, robe blanche et marron.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### UNE CHIENNE ÉPAGNULE

Bien dressée.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau.

S'adresser à M. MAHET, cantinier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne), par Fontevault. (454)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

### NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

### CHASSE

La chasse est interdite sur la Terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAGNEUL. (453)

La CHASSE EST INTERDITE sur les propriétés de M. POTTIER, communes d'Allonnes, Vivy et Neuillé, à toutes personnes non-munies d'autorisations écrites. (468)

M. BEAUFILS-ARDOUIN interdit la chasse sur ses propriétés. (469)

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

### VICHY

#### Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

### MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures; un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Morale irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 31 à 42, 6 fr., et 7, 50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

### MODES VRAIES

#### TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapissierie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Boch, 29. 45<sup>e</sup> Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

#### MUSÉE SEUL :

Paris ..... 7 fr.

Départements ..... 8 50

#### MUSÉE et MODES réunis :

Paris ..... 13 fr.

Départements ..... 16

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

Saumur, imprimerie P. GODET.